



COVID-19 Lettre d'informations N°3 - Quelques nouvelles bagnolaises...

INTERDICTION

- La vente de muguet à la sauvette sur le domaine public, à l'occasion du **1er mai 2020**, est interdite. Les achats de brins de muguet seront possibles dans les commerces autorisés et auprès des fleuristes dans le cadre de leurs activités de livraison.

ANNULATIONS

« La **journée truite** prévue le samedi 2 mai 2020 est annulée et l'ouverture de la saison de pêche prévue dimanche 3 mai est reportée ultérieurement, indique Maurice Potignon, président de l'Amicale pêche bagnolaise.

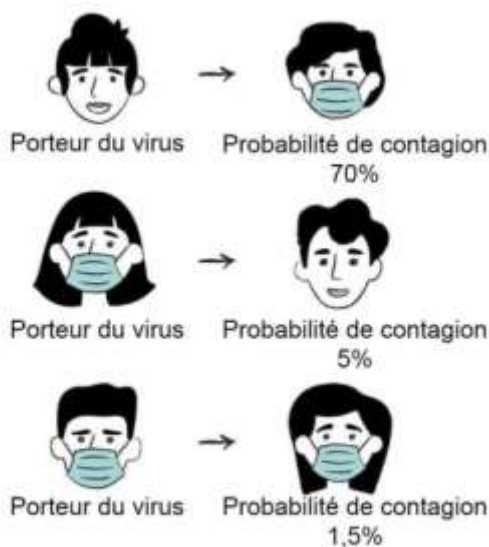
- Concernant la **commémoration du 8 mai**, elle était prévue à Moiré cette année dans le cadre d'une célébration commune par Moiré, Frontenas et Bagnols. Elle est annulée du fait de l'interdiction des rassemblements et du prolongement du confinement. Le Président de la République demande aux Françaises et aux Français qui le souhaitent de pavoiser leurs fenêtres aux couleurs nationales afin de manifester leur participation à cette journée nationale.

- L'AML (Association municipale des loisirs de Bagnols) a le regret de faire part de **l'annulation du Festival des Aquarellistes 2020**. La situation actuelle ne permet pas la préparation d'un tel événement et sa tenue ferait courir des risques aux visiteurs, aux peintres et aux organisateurs. **RDV les 24 et 25 juillet 2021 !**

MAIRIE

- Le confinement est en vigueur au moins jusqu'au **11 mai 2020**. Les déplacements doivent être réduits au strict minimum et uniquement pour les motifs stipulés sur l'attestation dérogatoire. C'est ensemble que nous luttons contre la **propagation du virus**.- Afin de pouvoir améliorer la protection des Bagnolaises et des Bagnolais qui doivent impérativement se déplacer, Jean-Luc Dumas, maire, a pris l'initiative de commander **1000 masques lavables** à destination des habitants de la commune. La distribution des masques a débuté (2 masques par foyer).

Transmission du Covid-19



#sortonsmasqués

ECOLE

- La mairie travaille en collaboration avec l'école en vue de **la reprise éventuelle et progressive** à partir du 11 mai. Dès que des informations officielles et précises seront connues, elles vous seront communiquées par le Flash infos.

CCAS – Centre communal d'Action sociale

Depuis le début du confinement, nos Aînés seuls, peu autonomes et les plus vulnérables sont contactés régulièrement par leur Référent, afin de s'assurer de leur bonne santé, et de leurs besoins (courses, pharmacie, attestation, etc....). Cette action sera menée jusqu'à la fin du confinement et voire plus si nécessaire.

D'autre part, nous constatons qu'un élan de solidarité se manifeste entre voisins et qu'une entraide s'est mise en place spontanément. Un grand merci à toutes et à tous !

Les membres du CCAS restent à votre écoute, n'hésitez pas à les appeler : 06 25 91 72 17 ou 06 80 96 14 03.

SITE WEB

- Le **site internet de la commune de Bagnols** (www.bagnols.net) dispose d'une section « **Infos Covid-19** » accessible depuis la page d'accueil. Vous y retrouverez des informations actualisées en lien avec la gestion de la crise sanitaire. Une mise à jour du contenu général du site est également en cours afin de mieux vous servir pendant cette période de confinement.

DECHETTERIES

Les déchetteries ouvrent à nouveau à partir du 27 avril selon des modalités spécifiques.



Réouverture de la déchèterie

CONSIGNES DE SECURITE A SUIVRE IMPERATIVEMENT

- Respecter strictement les gestes barrières et les distances d'espacement (> 1m).



- Présenter sa carte de déchetterie et un justificatif de domicile de moins de 3 mois au gardien
- Rester dans son véhicule, dans la file d'attente.
- Respecter le plan et les consignes de circulation affichés à l'entrée de la déchèterie.
- 1 personne maximum par véhicule
→ **Le gardien n'est pas autorisé à aider au vidage des véhicules.**
- Possibilité de se voir refuser l'accès au site si les bennes sont pleines ou si l'horaire de fermeture est atteint.
- Un seul véhicule par benne, dans la limite de 5 véhicules présents sur la plateforme en même temps.
- Trier ses déchets chez soi afin de limiter au maximum le temps passé sur le site
- Prévoir son propre matériel (pelle et bala...) pour le nettoyage du quai après votre passage
- Interdiction de jeter ses équipements de protection dans les bennes.
• Nombre de passage limité à 1 par jour, par foyer et par site.

MODIFICATION DE LA LISTE DE DECHETS ACCEPTES

En raison de la fermeture temporaire des centres de vidage, votre déchèterie n'est pas en mesure d'accepter l'intégralité de vos déchets.

Nous nous efforçons de répondre au mieux à vos besoins et vous remercions pour votre compréhension.

DECHETS ACCEPTES



DECHETS REFUSES



Les gardiens sont à votre écoute pour vous renseigner et vous guider.
Respectez-les.